

MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

● **D'APPROUVER** le rapport de la **CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes du Val de Sully en date du 17/09/2018.

● **ADOPTÉ** le **RPQS** (rapport sur le prix et la qualité du service public) en matière **d'assainissement collectif**.

● **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

PREND ACTE que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

● **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé *et/ou* du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion.

● **APPROUVE** la convention relative à la mutualisation et la mise à disposition de personnel et de matériel technique de notre commune avec ceux de la commune de Les Bordes pour des missions ponctuelles.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les avenants éventuels et pièces s'y rapportant.

● **APPROUVE** la création de la plateforme à l'étang du Menneroy pour offrir un point de pompage dans le cadre de la lutte contre l'incendie dans le secteur. Une rencontre avec le SDIS a déjà permis de déterminer le besoin et la façon dont doit être réalisé cette plateforme

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le devis et engager les travaux.

● **APPROUVE** le projet de l'école de Bray-Saint Aignan qui sera présenté à l'appel destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

S'ENGAGE à financer le projet à la condition de l'obtention de la subvention de la part de l'Etat.

● **Decide** de soutenir l'association Star 45 pour la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Orléans – Châteauneuf sur loire,

Autorise le Maire à signer le courrier et à adhérer à l'association en octroyant la somme de 20 euros.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe que :

- les travaux à la salle polyvalente ainsi que ceux au cimetière et à l'église de Saint Aignan sont terminés.

- des travaux de peinture dans les deux salles des fêtes sont prévus courant 2019.

- les travaux de la fin de la rue des Jardins du Coulouis sur Bray sont en cours de réalisation.

- Le Permis d'Aménager des Grandes Vallées a été déposé au service instructeur.

- l'affaire de l'étang appartenant à Mme OBRECHT s'annonce compliquée, un rendez-vous avec le juriste de l'AML est proposée en collaboration avec la DDT et le Syndicat de la Bonnée .

Concernant **le projet centre bourg** :

Des contacts ont été pris avec des cabinets pour nous accompagner dans l'étude de faisabilité du projet.

- la **distribution des colis** pour les personnes qui n'ont pas pu participer au repas des séniors se déroulera le 1^{er} décembre.

. le secrétariat de mairie sera fermé le lundi 24 décembre.

- La remise des prix des Maisons Fleuries est programmée le vendredi 14 décembre à la salle Chaineau

- la Communauté de Communes Val de Sully sollicite un **réfèrent au tourisme** : ce sera Annick PIVOTEAU

Annick PIVOTEAU : Evoque la cérémonie du 11 novembre, les maisons fleuries et le bulletin municipal.

Beranrd AUGER : Dit que le programme voirie 2018 est pratiquement terminé et qu'il restera les travaux aux ateliers municipaux qui devraient démarrer à la fin du mois.

- Evoque la vitesse Rue des Jardins du Coulouis et annonce qu'un comptage sera fait dès que la circulation sera normalement rétablie dans la rue.

Alain BAVINI : Signale des bruits sonores continus en journée émanant dans l'entreprise SEMANAZ. M. le Maire se charge de contacter le Directeur.

Danielle GRESSETTE : Evoque le Comice agricole qui a nécessité la création d'une association nommée « Comice Val de Sully » et qui aura lieu les 10 et 11 août 2019 à Sully sur loire.